



**PRESIDENCE FRANCAISE
DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

PROGRAMME DE TRAVAIL

1^{er} juillet – 31 décembre 2008

***UNE EUROPE QUI AGIT
POUR REpondre AUX DEFIS D'AUJOURD'HUI***

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. FAIRE DE L'EUROPE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DURABLE	2
1.1. L'EUROPE ET LE DÉFI DES RESSOURCES DURABLES.....	2
➤ <i>Mettre l'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique.....</i>	<i>2</i>
➤ <i>Renforcer notre sécurité énergétique.....</i>	<i>3</i>
➤ <i>Atténuer les conséquences du renchérissement de l'énergie.....</i>	<i>4</i>
➤ <i>Mettre en œuvre une politique des transports au service du développement durable.....</i>	<i>4</i>
➤ <i>Protéger l'environnement.....</i>	<i>5</i>
➤ <i>Préparer la politique agricole commune et la politique commune de la pêche aux défis de demain.....</i>	<i>5</i>
➤ <i>Développer une politique maritime plus cohérente.....</i>	<i>6</i>
1.2. L'EUROPE DE LA SOLIDARITÉ	6
➤ <i>Développer des politiques au service de la cohésion sociale</i>	<i>6</i>
➤ <i>Une ambition renouvelée pour la politique de cohésion.....</i>	<i>8</i>
1.3. UNE EUROPE INNOVANTE ET COMPÉTITIVE	9
➤ <i>L'Europe de la connaissance et de la mobilité.....</i>	<i>9</i>
➤ <i>L'Europe de la compétitivité.....</i>	<i>11</i>
➤ <i>Une Europe garante des intérêts de ses entreprises et de ses consommateurs.....</i>	<i>12</i>
1.4. UNE EUROPE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI	13
➤ <i>Renforcer la stabilité financière.....</i>	<i>13</i>
➤ <i>Améliorer le système de supervision européen.....</i>	<i>13</i>
➤ <i>Poursuivre l'intégration financière en Europe</i>	<i>13</i>
➤ <i>Assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.....</i>	<i>14</i>
2. RENDRE L'EUROPE PLUS ATTENTIVE AUX DROITS, À LA SÉCURITÉ ET AUX ASPIRATIONS DES CITOYENS.....	15
2.1. UN ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE	15
➤ <i>Vers un engagement politique renouvelé pour l'asile et l'immigration</i>	<i>15</i>
➤ <i>Une Europe plus sûre pour ses citoyens.....</i>	<i>17</i>
➤ <i>Une Europe de la Justice plus efficace.....</i>	<i>18</i>
➤ <i>Une Europe protectrice des droits fondamentaux et de ses citoyens.....</i>	<i>19</i>
2.2. L'EUROPE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	20
➤ <i>L'engagement en faveur de la culture.....</i>	<i>20</i>
➤ <i>L'engagement en faveur de la jeunesse.....</i>	<i>21</i>
➤ <i>L'engagement en faveur du sport.....</i>	<i>21</i>

3. AFFIRMER LE RÔLE DE L'EUROPE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	22
3.1. DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'EUROPE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ	22
➤ <i>Une stratégie de sécurité pour la prochaine décennie</i>	22
➤ <i>Renforcer les capacités militaires et de gestion de crise, développer les instruments de l'Union</i>	22
➤ <i>Développer des partenariats au service de la sécurité</i>	23
➤ <i>Faire de l'Union européenne un acteur à la pointe de la lutte contre la prolifération et le terrorisme</i>	23
➤ <i>Non-prolifération et désarmement</i>	24
➤ <i>Coopération multilatérale</i>	24
3.2. ELARGISSEMENT ET VOISINAGE : ŒUVRER À LA CRÉATION D'UN ESPACE DE STABILITÉ ET DE PROSPÉRITÉ	24
➤ <i>Croatie et Turquie</i>	24
➤ <i>Balkans occidentaux</i>	24
➤ <i>Méditerranée</i>	24
➤ <i>Dimension orientale</i>	25
3.3. ŒUVRER POUR UN AGENDA DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE	25
➤ <i>Politique de développement</i>	25
➤ <i>Intégrer les pays partenaires dans l'économie mondiale</i>	26
3.4. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET L'ÉTAT DE DROIT	26
3.5. PROMOUVOIR DES RÈGLES DU JEU COMMERCIALES FONDÉES SUR L'OUVERTURE ET LA RÉCIPROCITÉ	26
➤ <i>Assurer l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises européennes</i>	26
➤ <i>Promouvoir une concurrence internationale loyale</i>	26
➤ <i>Poursuivre les efforts de négociations bilatérales et réfléchir au renforcement des relations commerciales avec des pays développés</i>	26
3.6. CONSTRUIRE DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA SCÈNE INTERNATIONALE	27
➤ <i>Afrique</i>	27
➤ <i>Asie</i>	27
➤ <i>Relations transatlantiques</i>	27
➤ <i>Amérique latine</i>	27
➤ <i>Golfe</i>	27
➤ <i>AELE</i>	28

INTRODUCTION

L'Union européenne doit répondre aux défis multiples auxquels elle est confrontée. Ces défis climatique, écologique, migratoire, alimentaire, sanitaire, économique ou financier constituent aujourd'hui les enjeux de la mondialisation. Ils sont au cœur des préoccupations des citoyens européens qui attendent une réponse collective.

Pour répondre à cette attente, l'Union européenne dispose de l'ambition et des atouts nécessaires. Elle est forte des valeurs qui depuis l'origine inspirent le projet européen et façonnent son identité dans le monde, valeurs qu'elle doit défendre et promouvoir au sein et hors de l'Union.

La présidence française a défini son programme avec l'ambition de répondre aux principales préoccupations des citoyens. En particulier, elle s'assigne quatre priorités fortes : l'énergie et le climat, les questions migratoires, l'agriculture, la sécurité et la défense. Au-delà de ces quatre grands axes, elle souhaite naturellement progresser dans tous les secteurs importants de l'action de l'Union tels que les domaines économique, financier, social et culturel ainsi qu'au plan international.

Les orientations détaillées de la présidence française sont présentées dans le programme ci-après.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des travaux conduits par la présidence slovène ainsi que dans le cadre plus large du programme agréé avec les futures présidences tchèque et suédoise. Ces orientations prennent également en compte le programme de travail de la Commission européenne pour 2008. Elles ont fait l'objet d'une consultation étroite avec le Parlement européen.

En ce qui concerne le traité de Lisbonne, la présidence française mettra en œuvre les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 : le Conseil européen reviendra sur cette question lors de sa réunion du 15 octobre 2008 afin d'examiner la voie à suivre ; en attendant, il est important de continuer d'obtenir des résultats concrets dans les différents domaines présentant un intérêt pour les citoyens.

1. FAIRE DE L'EUROPE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE DURABLE

La stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi constitue pour l'Union et ses Etats membres la réponse privilégiée aux défis de la mondialisation. C'est dans ce cadre que la présidence entend promouvoir et conforter un modèle européen de développement social, écologique et économique durable.

Ce faisant, la présidence agira conformément aux orientations définies par le Conseil européen qui a notamment :

- fixé les orientations pour le cycle triennal 2008-2010. Il a en particulier confirmé la validité des lignes directrices intégrées : sur cette base, les Etats membres remettront en octobre 2008 leur nouveaux programmes nationaux de réforme qui feront l'objet d'un examen approprié dans les instances compétentes du Conseil ;
- invité à mettre en œuvre les dix objectifs fixés dans le programme communautaire de Lisbonne. La présidence s'y attachera, pour ce qui la concerne ;
- invité l'Union à continuer d'œuvrer pour modeler la mondialisation en renforçant la dimension extérieure de la stratégie de Lisbonne renouvelée ;
- réaffirmé l'importance de la dimension sociale de l'Union européenne, qui fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne. C'est dans ce cadre que la présidence conduira en particulier l'examen de l'agenda social rénové ;
- invité à entamer une réflexion sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne au-delà de 2010. La présidence engagera les premiers débats, en particulier au sein du groupe des coordonnateurs nationaux de Lisbonne. Elle agira en liaison étroite avec la Commission et ses partenaires du trio de présidences.

1.1. L'Europe et le défi des ressources durables

➤ *Mettre l'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique*

La présidence s'attachera, conformément au mandat du Conseil européen de mars 2008, à dégager avant la fin de l'année un accord sur les propositions du paquet « climat/énergie », qui constituent une base solide pour une politique européenne ambitieuse en terme de lutte contre le changement climatique et pour assurer la transition de l'économie européenne vers une économie la plus sobre possible en carbone.

Les quatre propositions de ce paquet (révision de la directive ETS ; décision sur le partage des efforts entre Etats membres ; directive cadre sur les énergies renouvelables ; directive sur le stockage géologique du CO₂) doivent permettre de concrétiser et de mettre effectivement en œuvre les engagements ambitieux souscrits dans le cadre de la politique intégrée en matière de climat et d'énergie. Elles s'inscrivent en particulier dans le cadre des trois objectifs clés fixés par le Conseil européen de mars 2007 :

- réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 – voire 30 % en cas de succès des négociations internationales sur un accord mondial global pour l'après 2012 ;
- porter d'ici à 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'Union européenne à 20 % ;
- améliorer l'efficacité énergétique de 20 % d'ici 2020.

Parvenir d'ici la fin de l'année 2008 à un accord sur le paquet « climat/énergie » revêt pour l'Union européenne un enjeu crucial : celui de conforter son rôle moteur et sa crédibilité dans les négociations internationales sur le climat, dans le prolongement de l'élan lancé à Bali, afin de favoriser en décembre 2009 à Copenhague un accord mondial ambitieux et global sur le changement climatique pour l'après 2012, à la hauteur de l'objectif de limitation de la hausse en 2050 de la température moyenne mondiale à 2°C maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle. La conférence de Poznań, en décembre 2008, constituera une étape importante au cours de laquelle de réelles négociations devront être entamées afin de mettre en place les conditions pour la réussite des négociations en 2009 à Copenhague.

Pour entraîner le reste du monde, l'accord européen doit être ambitieux. La présidence française veillera à ce que soient également prévues les initiatives financières nécessaires pour que les pays en développement adoptent les technologies permettant une croissance économique sobre en émissions de carbone. Il faudra enfin que l'Union européenne se dote d'instruments crédibles pour dissuader certains Etats tiers de se tenir à l'écart du mouvement mondial de lutte contre le réchauffement climatique.

La présidence engagera des discussions tant sur le paquet « climat/énergie » que sur la préparation des échéances internationales, à la faveur des réunions informelles des ministres de l'environnement et de l'énergie qui se tiendront du 3 au 5 juillet à Paris.

Par ailleurs, la présidence recherchera un accord avec le Parlement européen sur la proposition de règlement sur les émissions de CO₂ des véhicules légers et cherchera à achever la négociation avec le Parlement européen sur l'inclusion du secteur de l'aviation dans le système d'échange des quotas de gaz à effet de serre.

➤ **Renforcer notre sécurité énergétique**

La politique européenne de l'énergie poursuit trois objectifs : contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, garantir la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable, accroître la sécurité de l'approvisionnement de l'Union. Pour que la politique européenne de l'énergie devienne une réalité, la sécurité et la diplomatie énergétique de l'Europe doivent être approfondies et enrichies.

Dans cette perspective, la présidence entend favoriser les travaux sur le renforcement de la sécurité énergétique, tant dans sa dimension interne (efficacité énergétique, établissement d'un espace énergétique unifié et solidaire, diversité des sources d'énergie) que dans son volet externe (définition de véritables partenaires énergétiques avec les grands pays producteurs, consommateurs et de transit). Cette réflexion sera menée en lien avec le second rapport stratégique attendu de la Commission à l'automne 2008.

S'agissant du volet interne, conformément à l'objectif de réaliser 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020, la Présidence souhaite mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans des domaines divers tels que la veille des appareils électriques, les ampoules, ou encore la performance énergétique des bâtiments. La présidence souhaite également faire de l'Europe un espace énergétique unifié en :

- identifiant les besoins en énergie de l'Union européenne de demain et en déduisant en commun les investissements nécessaires ;
- réunissant toutes les conditions pour que les échanges d'énergie entre Etats soient aussi fluides que possible, notamment grâce aux interconnexions et à la coopération entre réseaux ;

- en anticipant et en prévenant ensemble les crises d'approvisionnement au moyen d'une plus grande transparence, en particulier sur les stocks de pétrole et de gaz, en mettant en place des plans d'urgence dans chaque Etat et en élaborant les indispensables dispositifs communautaires de gestion de crise.

S'agissant du volet externe, les sommets programmés durant le semestre permettront de mettre en œuvre un dialogue privilégié avec plusieurs pays tiers producteurs, consommateurs ou de transit (Russie, Ukraine, Chine, Inde), mais également avec des ensembles régionaux (Asie centrale, Processus de Bakou, Charte de l'énergie, Méditerranée) ou avec l'OPEP, afin de favoriser la coopération dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.

La présidence veillera à mettre en forme le compromis trouvé par le Conseil sur les propositions du paquet « marché intérieur du marché du gaz et de l'électricité » et engagera sur cette base les travaux en vue de rechercher un accord avec le Parlement européen.

➤ ***Atténuer les conséquences du renchérissement de l'énergie***

L'environnement macroéconomique européen est aujourd'hui marqué par la forte hausse des prix de l'énergie, notamment du pétrole. Celle-ci a la fois des incidences sociales et économiques.

A la suite du Conseil européen des 19 et 20 juin, la présidence française, en coopération avec la Commission européenne examinera la faisabilité et l'incidence de mesures visant à limiter les effets de la flambée du prix du pétrole et du gaz et fera rapport au Conseil européen avant sa réunion d'octobre.

Cette évolution fait aussi ressortir la nécessité d'adopter rapidement le paquet sur le changement climatique et l'énergie, dont de nombreux éléments peuvent contribuer à améliorer la situation. Il est indispensable de poursuivre les efforts afin d'accroître l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et de diversifier l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne.

➤ ***Mettre en œuvre une politique des transports au service du développement durable***

Des transports durables

La présidence entend promouvoir, conformément aux orientations fixées par le Conseil européen, une politique des transports qui prenne pleinement en compte le développement durable. L'examen de plusieurs propositions y contribuera, notamment : la révision de la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (dite « Eurovignette ») ; l'utilisation des nouvelles technologies dans les transports (Galileo, SESAR) ; le plan d'action sur la mobilité urbaine ; la réalisation du marché intérieur des transports...

Des transports sûrs

La présidence s'attachera également à faire progresser les initiatives qui visent à accroître la sécurité dans les transports : sécurité maritime (paquet Erika III) ; sécurité aérienne (deuxième paquet ciel unique européen) ; sécurité routière.

Sur ce dernier point notamment, elle recherchera un accord sur le projet de directive visant à faciliter la poursuite transfrontalière des infractions au code de la route qui mettent le plus en danger la sécurité. Cette proposition revêt une forte dimension symbolique et pratique : elle

contribuera en effet de façon significative à l'amélioration de la sécurité des routes européennes, en prévoyant de sanctionner les infractions qui sont à l'origine de trois-quarts des accidents routiers (excès de vitesse, alcool au volant, non-port de la ceinture de sécurité et franchissement des feux rouges).

➤ ***Protéger l'environnement***

Outre la lutte contre le changement climatique, la prévention des pollutions et des risques constituera une préoccupation importante de la présidence. Celle-ci poursuivra ou engagera l'examen de nombreux textes : prévention et réduction intégrées de la pollution (IPPC) ; normes sur les émissions des véhicules utilitaires lourds (Euro VI) ; qualité des carburants ; déchets électriques et électroniques, communication sur le démantèlement des navires...

En liaison étroite avec la Commission, la présidence organisera la poursuite du débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), notamment concernant le renforcement de l'évaluation au niveau européen.

La présidence française soutiendra les travaux sur le plan d'action sur la consommation et production durables.

La présidence animera la coordination européenne dans les enceintes internationales dédiées, notamment celles des Nations unies. Elle suivra en particulier l'évolution du débat sur la gouvernance internationale de l'environnement dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies ainsi que les négociations internationales sur la biodiversité.

➤ ***Préparer la politique agricole commune et la politique commune de la pêche aux défis de demain***

Dans le prolongement des travaux initiés par la présidence slovène et sur la base des orientations fixées par les conclusions du Conseil (Agriculture) du 17 mars 2008, la présidence poursuivra l'examen des propositions législatives sur le bilan de santé de la politique agricole commune avec l'objectif de parvenir à l'adoption des nouveaux règlements d'ici la fin de l'année 2008. Pour ce faire, elle travaillera étroitement avec le Parlement européen.

Parallèlement, la présidence proposera à ses partenaires de réfléchir plus largement aux enjeux et aux objectifs auxquels, dans le futur, devront répondre l'agriculture et la politique agricole en Europe. L'agriculture est en effet au cœur des enjeux de notre société. Elle doit aujourd'hui relever de nombreux défis : assurer la sécurité alimentaire des consommateurs européens, qui repose sur un approvisionnement régulier, accessible, garanti sur le plan sanitaire ; participer aux équilibres alimentaires mondiaux ; contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de l'environnement ; préserver les équilibres de nos territoires.

La présidence engagera cette réflexion prospective à la faveur de la réunion informelle des ministres de l'agriculture qui se tiendra à Annecy du 21 au 23 septembre.

Un accent particulier sera mis également sur la problématique de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la protection des végétaux. L'examen de plusieurs sujets y contribuera, notamment la poursuite des travaux sur le « paquet pesticides », le renforcement de la sécurité sanitaire à l'importation des produits agricoles et agro-alimentaires ou la réforme de la politique de santé animale.

Sur la base des propositions qui seront présentées par la Commission, la présidence aura à cœur de faire de la distribution des fruits et légumes dans les écoles une réalité et d'assurer la pérennité du programme européen d'aide aux plus démunis.

Au titre de la politique de la pêche, outre l'examen de déclaration annuelle de politique générale sur les possibilités de pêche et la fixation des totaux admissibles des captures (TAC) et la maîtrise de l'effort de pêche pour 2009, la présidence poursuivra ou engagera l'examen de plusieurs propositions de la Commission (règlement sur les mesures techniques, règlement sur les infractions graves, règlement sur le contrôle des pêches, révision du plan de reconstitution du cabillaud...), avec l'objectif de promouvoir une pêche durable et responsable. Un accent particulier sera également mis sur le développement durable de l'aquaculture. D'une manière générale, la présidence française s'attachera à faire progresser au niveau communautaire une réponse adaptée à la crise que connaît la pêche sur la base des propositions attendues de la Commission.

La présidence conduira également, en liaison avec la Commission, une réflexion sur les modalités de gestion des quotas de pêche pour améliorer la durabilité des stocks halieutiques.

➤ ***Développer une politique maritime plus cohérente***

Sur la base du livre bleu et du plan d'action de la Commission, la présidence poursuivra, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2007, les travaux sur la définition et la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée de l'Union européenne. Celle-ci doit permettre à l'Union européenne de donner davantage de cohérence aux diverses actions sectorielles qu'elle mène dans le champ maritime en les inscrivant dans une vision globale des mers et des océans, dans le cadre d'approches régionales.

La présidence mettra plus particulièrement l'accent sur quatre domaines d'action : le renforcement de la « gouvernance » maritime, en particulier à travers la consolidation du groupe des points focaux nationaux de haut niveau ; la surveillance maritime et l'objectif à terme d'un réseau européen de surveillance maritime ; la protection de l'environnement marin ; la recherche marine et maritime.

1.2. L'Europe de la solidarité

➤ ***Développer des politiques au service de la cohésion sociale***

La présidence entend promouvoir la dimension sociale des politiques européennes ainsi que les valeurs qui caractérisent le modèle social européen.

Agenda social rénové

L'examen de l'agenda social européen doit permettre de définir les ambitions sociales pour l'Europe pour les années à venir. En particulier, le débat doit permettre d'aborder des thèmes éventuellement nouveaux et qui s'imposent désormais : la démographie et ses conséquences sur le marché du travail et la situation des *seniors* ; la mondialisation et la place que doit y tenir l'Europe ; la diversité et la lutte contre la pauvreté. Une réflexion devrait également être conduite sur les instruments de l'Europe sociale : instruments législatifs, instruments financiers, instruments conventionnels, méthode ouverte de coordination. Cette réflexion aura aussi pour objet de renforcer la dimension sociale du marché intérieur qui est une condition essentielle à son bon fonctionnement et au renforcement de la confiance que les citoyens lui portent.

Ces sujets seront abordés dès la réunion informelle des ministres du Conseil « Emploi, politique sociale, santé, consommation » (EPSSCO) qui se tiendra les 11 et 12 juillet.

Enfin, la présidence française engagera l'examen des propositions incluses dans l'agenda social rénové présenté par la Commission.

Flexisécurité, emploi, droit du travail, mobilité

La présidence française travaillera étroitement avec le Parlement européen en vue de l'adoption du compromis obtenu lors du Conseil EPSSCO du 9 juin 2008 sur les deux directives « aménagement du temps de travail » et « protection des travailleurs intérimaires ».

La présidence, en valorisant les enjeux de l'amélioration des mobilités géographique et professionnelle, la sécurisation des parcours professionnels par la formation ou l'accès aux droits, s'attachera à favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des principes communs de « flexisécurité » par les Etats membres. Elle disposera à cette fin du résultat des travaux conduits par la mission tripartite pour la flexisécurité créée en février 2008 : la mission présentera un rapport intermédiaire au Conseil EPSSCO des 2 et 3 octobre et ses conclusions définitives au Conseil EPSSCO des 15 et 16 décembre.

La présidence favorisera également les initiatives visant à développer la mobilité géographique. En particulier, la présidence cherchera à faire avancer la négociation relative à la directive sur la portabilité des droits à pension de retraite complémentaire, projet essentiel pour améliorer les droits des salariés mobiles en Europe et donner corps à l'objectif de mobilité professionnelle.

Une conférence sur la mobilité des travailleurs se tiendra les 11 et 12 septembre, qui permettra d'aborder simultanément les questions relatives à la mobilité fonctionnelle (flexisécurité) et à la mobilité géographique (transnationale).

Afin de développer le dialogue social à l'échelle européenne, la présidence encouragera le dialogue transnational, le cas échéant sur la base de propositions de la Commission. La présidence recherchera également un accord sur la proposition de révision de la directive n°94/45/CE du 22 septembre 1994 « concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs » : les comités d'entreprise européens sont en effet au cœur du développement de relations sociales transnationales et suscitent des attentes croissantes.

Lutte contre la pauvreté

La promotion de l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail répond à une exigence de solidarité qui se trouve au cœur des valeurs et de l'identité européenne. La présidence mettra un accent particulier sur ce sujet en vue de définir des principes communs, sur la base d'une recommandation de la Commission. Elle favorisera également des programmes d'expérimentations sociales innovantes, les échanges d'expériences et l'établissement de réseaux européens d'excellence. Dans ce contexte, une table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale se tiendra à Marseille les 15 et 16 octobre et consacrera précisément ses travaux au thème de l'inclusion active. Elle sera suivie d'une rencontre au niveau ministériel le 16 octobre.

Lutte contre les discriminations

Dans le prolongement de l'année européenne de l'égalité des chances en 2007, la présidence française veillera à faire progresser la lutte contre les discriminations en Europe. Elle favorisera la négociation et l'accord sur la proposition attendue de la Commission dans le cadre de l'agenda social rénové.

Un sommet de l'égalité des chances se tiendra à Paris les 29 et 30 septembre.

Egalité entre les femmes et les hommes

Des efforts demeurent nécessaires pour progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment améliorer la qualité de l'emploi féminin, combler les écarts persistants de rémunérations et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Dans ce contexte, la présidence soutiendra les initiatives que la Commission prendra pour réviser la directive 92/85 du 19 octobre 1992 sur les congés maternité, la directive 96/34 du 3 juin 1996 sur les congés parentaux ainsi que la directive 86/613 relative à l'égalité de traitement chez les indépendants et les professions agricoles.

Une conférence et une réunion ministérielle seront organisées sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes les 13 et 14 novembre.

La présidence soutiendra également les initiatives visant à favoriser la pleine reconnaissance des droits des femmes en Europe.

Santé

La présidence souhaitera mettre plus particulièrement l'accent sur trois thématiques fortes :

- la maladie d'Alzheimer : la présidence promouvra une meilleure prise en charge des malades et de leurs familles en travaillant sur trois axes d'action : santé, solidarité et recherche. Il s'agira, en travaillant de favoriser l'échange, le partage d'expériences nationales ainsi que, le cas échéant, la coopération, sur un sujet qui touche l'ensemble des Etats membres, en raison du vieillissement de la population. Une grande conférence européenne y sera consacrée les 30-31 octobre à Paris ;
- le renforcement de la sécurité sanitaire en Europe : à la lumière de l'expérience acquise dans la préparation à une pandémie grippale, il s'agit, dans le respect de la subsidiarité, de rechercher des voies d'amélioration dans la coordination de la gestion des risques sanitaires de grande ampleur au sein de l'Union. Ce thème sera notamment abordé lors la réunion informelle des ministres en charge de la santé, prévue les 8-9 septembre à Angers ;
- l'Europe de la santé au service des patients : la présidence française fera progresser les travaux sur la proposition attendue de la Commission.

Services d'intérêt économique général et services sociaux d'intérêt général

Les services d'intérêt économique général et les services sociaux d'intérêt général jouent un rôle essentiel dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union.

La présidence française souhaitera ainsi poursuivre la réflexion sur la sécurisation juridique des services d'intérêt économique général, afin d'assurer que la spécificité de leur mission et leurs caractéristiques propres sont prises en compte dans les approches sectorielles. Un forum européen sur les services sociaux d'intérêt général se tiendra les 28 et 29 octobre.

➤ *Une ambition renouvelée pour la politique de cohésion*

La présidence française fera progresser la réflexion sur la politique de cohésion, dans le prolongement des travaux conduits notamment lors de la réunion informelle des Açores (novembre 2007) puis de la conférence sur l'avenir de la politique de cohésion (avril 2008).

La présidence française assurera également le suivi de L'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig pour un développement urbain durable. A ce titre, elle proposera des actions, telle l'adoption d'un « référentiel de la ville durable », fondé sur des critères techniques et des indicateurs opérationnels caractérisant la ville durable.

La présidence française poursuivra la réflexion engagée à partir de la communication sur la « *Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives* » et des conclusions attendues de la consultation publique. Il convient en effet de valoriser les atouts de ces régions et le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'Union européenne, en matière par exemple de biodiversité, de politique maritime, ou dans la gestion du changement climatique.

De même la présidence s'attachera à faire avancer la réflexion sur les relations futures avec les pays et territoires d'outre-mer.

1.3. Une Europe innovante et compétitive

➤ *L'Europe de la connaissance et de la mobilité*

L'éducation, la formation et l'innovation constituent les piliers de la société de la connaissance sur lesquels l'Europe doit poursuivre son investissement et développer sa valeur ajoutée ; elles apportent une importante contribution aux efforts déployés pour améliorer la croissance, l'emploi, la compétitivité et la cohésion sociale en Europe s'inscrivant ainsi pleinement dans la stratégie de Lisbonne ; elles jouent un rôle fondamental en faveur de l'insertion des jeunes et de l'adaptation des salariés dans des sociétés et des économies de plus en plus complexes.

Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre communautaire au travers du renforcement du rôle de l'éducation et de la formation dans la stratégie de Lisbonne, de la mise en place dans les Etats membres de stratégies de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de la promotion de l'innovation et de la créativité pour contribuer au développement du triangle de la connaissance (éducation, innovation, recherche), ainsi que par le renforcement des espaces européens de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont essentiels au maintien de l'attractivité des systèmes d'éducation européens dans le monde.

La création d'un espace de la connaissance et de la mobilité suppose également le renforcement des liens entre les citoyens européens, ce qui passe par l'apprentissage, la maîtrise et l'utilisation de plusieurs langues. La présidence française accordera ainsi une attention particulière à la diversité linguistique.

Promouvoir la mobilité des étudiants et des apprentis

L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur généralisée au niveau européen est un thème sur lequel la présidence française souhaitera mettre l'accent, afin de favoriser les échanges d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs. En ce sens elle conduira la finalisation de la décision sur le programme « Erasmus Mundus 2009-2013 ». Une conférence se tiendra en septembre à Strasbourg au cours de laquelle sujet de l'assurance qualité sera un thème spécifiquement traité.

La présidence française accordera une attention particulière à la mobilité des apprentis. Les moyens d'améliorer cette mobilité des apprentis seront examinés lors d'une conférence européenne sur « la formation initiale des jeunes en alternance : l'eupéanisation des parcours » en novembre 2008 dans le cadre du Salon européen de l'Education.

Accélérer la construction d'un véritable espace européen de la recherche

Accélérer la construction de l'Espace européen de la recherche et le rendre plus efficace seront des objectifs majeurs de la présidence française, qui s'inscrit dans le cadre du « processus de Ljubljana » lancé par la présidence slovène.

La présidence française souhaitera ainsi parvenir à l'adoption de conclusions sur la stratégie de programmation conjointe, la mobilité des chercheurs et la stratégie de coopération internationale de l'Espace européen de la recherche. Elle entendra parvenir à un accord sur le cadre juridique pour de nouvelles infrastructures de recherche paneuropéennes. Sur la question des grandes infrastructures de recherche, elle s'attachera par ailleurs à ce que se dégage une vision stratégique partagée.

La présidence française lancera également des travaux visant à définir une « vision à l'horizon 2020 » de l'Espace européen de la recherche. Dans ce cadre, des débats ministériels auront lieu sur les principaux défis auxquels la recherche européenne fait face, afin de définir des orientations sur des thématiques prioritaires telles que l'énergie et le changement climatique, l'alimentation et l'agronomie, la santé et le vieillissement ou la société de l'information.

Valoriser les acquis du processus de Copenhague en matière d'enseignement et de formation professionnels

Une consultation sur le « système européen d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) » a été conduite dans les pays européens participant au processus de Copenhague. La Commission a présenté, sur ce sujet, un projet de recommandation ainsi qu'un projet de recommandation sur l'assurance qualité dans la formation professionnelle. La présidence française souhaitera parvenir à une décision sur ces deux recommandations.

La réunion informelle des ministres de novembre 2008 à Bordeaux sera l'occasion de dresser un bilan très complet sur le processus de Copenhague en tenant compte des expérimentations en cours tant sur le cadre européen de certification en relation avec la mise en œuvre de cadres nationaux que sur ce nouveau système européen de crédits d'apprentissage pour la formation professionnelle. La formation continue dans le cadre de l'Université sera également examinée lors de cette réunion informelle en lien avec l'initiative de l'Association des universités européennes sur ce sujet.

Donner à chacun les possibilités de tracer sa trajectoire éducative et professionnelle

La présidence française s'attachera au thème de l'orientation, de l'information et du conseil afin de permettre les transitions entre parcours éducatifs et les évolutions dans les parcours professionnels. Ces démarches permettent de diminuer les sorties sans qualification du système scolaire et favorisent la réussite. La présidence tiendra, en septembre 2008 à Lyon, une conférence sur ce thème.

Saisir les opportunités en matière spatiale

L'espace constitue un formidable vecteur de croissance et de compétitivité pour l'industrie européenne. Aussi la présidence française souhaitera encourager le développement et le dynamisme de ce secteur prometteur.

A travers le développement des programmes Galileo et GMES (*Global Monitoring for Environment and Security*), de nombreuses applications pourront à terme servir le citoyen, que ce soit au niveau de l'amélioration de l'observation des données liées à l'environnement, ou dans le but de mieux gérer les risques naturels et industriels. Le forum GMES organisé à Lille en septembre 2008 marquera le lancement des premiers services GMES et permettra de présenter aux utilisateurs les bénéfices attendus. Le sujet sera abordé lors du Conseil compétitivité de décembre 2008.

La présidence française souhaitera aussi faire progresser le rôle de l'Union européenne en tant qu'acteur majeur de la politique spatiale, porteur d'une politique ambitieuse, autonome et cohérente.

Une réunion informelle des ministres européens en charge de l'Espace, associant le Parlement européen et la Commission, se tiendra au Port spatial européen à Kourou les 21 et 22 juillet 2008. Elle permettra de discuter des nouvelles priorités que l'Union européenne pourrait développer dans le domaine spatial concernant par exemple le changement climatique, la sécurité ou la compétitivité.

➤ **L'Europe de la compétitivité**

La présidence française veillera à promouvoir la compétitivité européenne dans ses dimensions à la fois interne et externe.

Elle recherchera un accord sur les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) - le « *Small Business Act* européen » - proposé par la Commission. La présidence proposera de travailler en particulier sur l'accès au financement, en particulier pour les PME innovantes, sur l'intégration du marché intérieur au profit des PME, notamment par l'adoption du régime de la société privée européenne ainsi que sur une meilleure protection des droits de propriété industrielle et la promotion de l'entrepreneuriat. Elle poursuivra les travaux sur un accès facilité des PME aux marchés publics et la simplification de l'environnement administratif et juridique des PME.

La présidence française conduira les travaux sur la politique industrielle durable présenté par la Commission. En effet, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est une opportunité majeure pour l'industrie européenne, et pas seulement un coût : l'Europe peut faciliter cette transition et la transformer en avantage compétitif, par la promotion de technologies bas carbone, la définition de normes et standards communs en matière de performance environnementale et la stimulation de la demande. L'enjeu est de permettre à l'industrie européenne de bénéficier pleinement des nouveaux marchés et opportunités économiques et d'être à la pointe de la transition vers une économie « verte ». En matière fiscale, la présidence française mènera la réflexion sur la possibilité d'instaurer une TVA à taux réduits sur les produits verts sur la base de la communication attendue de la Commission européenne.

Les pôles de compétitivité sont un outil clef de la compétitivité de l'industrie et de l'économie. Sur la base d'une communication de la Commission sur les « *clusters* », la présidence française examinera les moyens de favoriser l'émergence de pôles européens de taille mondiale.

La présidence française veillera à la poursuite de l'effort de déploiement d'infrastructures de technologie de l'information, stratégiques pour la compétitivité de l'Europe, en particulier pour le très haut débit fixe et mobile.

En outre, la présidence française recherchera un accord sur la révision en cours du cadre réglementaire européen pour les réseaux et services de communications électroniques (« 3^{ème} paquet télécommunications »), enjeu majeur pour une Europe compétitive.

➤ **Une Europe garante des intérêts de ses entreprises et de ses consommateurs**

Suite à la communication de la Commission « *Un marché unique pour l'Europe du XXI^{ème} siècle* » du 20 novembre 2007, la présidence poursuivra l'approfondissement du marché intérieur, avec une attention particulière portée à la levée des obstacles aux échanges et à la protection des consommateurs.

La présidence française poursuivra aussi les efforts de la présidence slovène en faveur d'un système juridictionnel unique des brevets qui représenterait une vraie amélioration pour les entreprises et notamment les PME. Elle s'efforcera de progresser en vue de créer un brevet communautaire, qui puisse présenter un caractère unitaire sur tout le territoire de l'Union, pour un coût financier abordable en garantissant une sécurité juridique maximale et en préservant les équilibres linguistiques actuels.

La présidence souhaitera renforcer la lutte contre la contrefaçon au niveau communautaire, afin de se prémunir contre les dangers que celle-ci fait peser sur la santé, la sécurité, l'économie, l'emploi et la création. Il est nécessaire de mobiliser l'Union européenne et les Etats membres sur ce sujet. Suite à la communication attendue de la Commission, la présidence proposera un plan intégré pour la période 2009-2011 suivant quelques grands axes, au nombre desquels la lutte contre les contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs et la lutte contre la mondialisation du phénomène, notamment dans le cadre des négociations avec les Etats tiers. Elle soutiendra la création d'un observatoire européen sur les contrefaçons.

La présidence poursuivra les travaux engagés pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce, notamment par la mise en œuvre du dédouanement centralisé. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'Union douanière européenne, elle mettra l'accent sur le rôle futur des douanes.

La présidence veillera à renforcer la protection des consommateurs au sein du marché intérieur. Elle soutiendra en particulier le principe d'une révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs ainsi que l'initiative de la Commission d'un tableau de bord européen des consommateurs. Elle veillera à faire progresser la proposition de règlement relative à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires, ainsi que la révision du règlement relatif aux nouveaux aliments. La présidence s'emploiera à trouver un accord d'ici la fin de l'année avec le Parlement européen sur la proposition législative relative à la sécurité des jouets, actuellement en discussion.

La présidence poursuivra l'initiative « mieux légiférer ». Elle souhaitera en particulier mettre l'accent sur l'accès au droit pour rendre plus accessible la législation communautaire.

La présidence s'efforcera de faire progresser les initiatives en matière de fiscalité, notamment lorsque des obstacles au bon fonctionnement au marché intérieur sont identifiées. En particulier, elle souhaitera faire avancer les discussions sur la révision du régime applicable aux services financiers en matière de TVA et la révision des règles applicables aux accises sur les carburants. La présidence recherchera aussi un accord politique sur la proposition de directive que fera la Commission en juillet sur les taux réduits de TVA.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale constitue un autre moyen de lever les obstacles au marché intérieur. Dans ce domaine, la présidence s'attachera à faire progresser les travaux visant à combler les lacunes de la directive épargne, à soutenir les travaux visant à renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude dans le cadre de l'actuel système de la TVA, en vue de leur mise en œuvre rapide ; enfin à favoriser la mise en place d'une structure de coopération en matière de lutte contre la fraude à la TVA (Eurofisc).

1.4. Une Europe économique et financière au service de la croissance et de l'emploi

➤ Renforcer la stabilité financière

Le développement et l'intégration croissante des marchés financiers ont permis de dégager des marges de manœuvres supplémentaires pour le financement de l'économie tout en améliorant la mutualisation des risques. Toutefois, les turbulences en cours depuis l'été 2007 soulignent combien il est nécessaire de renforcer la stabilité et la transparence du système financier et de remédier à ces dysfonctionnements.

La présidence française mettra en œuvre la feuille de route sur la stabilité financière, en insistant sur la nécessité d'une plus grande transparence des marchés, sur une responsabilisation plus forte des différents acteurs de la sphère financière et sur la mise en place d'une supervision adéquate des groupes financiers transeuropéens

En matière de transparence, un effort particulier devra être fourni par les professionnels et les autorités concernées pour assurer aux investisseurs une information complète et lisible. La présidence française recherchera un accord sur les agences de notation, afin de mettre en place un système de contrôle efficace au niveau européen. La présidence française insistera aussi sur la gestion de la liquidité et le traitement des opérations de titrisation dans le cadre de la révision de la directive sur l'adéquation des fonds propres. Ces travaux seront menés en bonne coordination avec ceux en cours au niveau international, pour lesquels la présidence recherchera des positions communes.

➤ Améliorer le système de supervision européen

La présidence française s'efforcera de renforcer la supervision des groupes financiers transfrontaliers et de favoriser une application convergente sur l'ensemble du territoire européen du droit financier. En particulier en ce qui concerne l'assurance, elle veillera à ce que l'adoption de « Solvabilité II » permette une harmonisation des règles et des pratiques du contrôle, afin de faire progresser l'intégration du marché européen de l'assurance et de mettre en œuvre une meilleure protection des assurés.

➤ Poursuivre l'intégration financière en Europe

Les services financiers de détail constituent un aspect important de la vie quotidienne des citoyens de l'Union européenne mais leur intégration est encore insuffisante. Dans ce contexte, la présidence française s'efforcera de répondre aux attentes légitimes des citoyens européens en particulier en appuyant l'initiative menée au niveau européen pour lever les freins à la mobilité bancaire et en encourageant les travaux visant à construire l'Europe des paiements.

Dans le domaine du post-marché, au-delà des travaux sur le projet « *Target 2 Securities* » du Système européen des banques centrales et de la Banque centrale européenne, la présidence française demandera au Conseil d'évaluer les initiatives européennes afin de parvenir à une meilleure comparabilité des prix, une plus grande harmonisation juridique et fiscale et une meilleure supervision prudentielle au niveau européen.

La Présidence œuvrera en faveur de l'introduction d'un passeport européen au profit des sociétés de gestion à l'occasion de la modification de la directive OPCVM, afin de donner enfin une réalité au marché unique de la gestion financière.

➤ **Assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire**

La présidence française sera marquée par plusieurs échéances importantes pour l'Union économique et monétaire (UEM).

L'UEM célèbre cette année ses dix ans, aux termes desquels la monnaie unique apparaît comme un succès même si des défis restent à relever pour assurer un bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, au service de la croissance et de l'emploi. Dans ce contexte, à la suite de la communication de la Commission et des travaux qui se sont déjà tenus sous présidence slovène, la présidence française s'attachera à ce que le Conseil progresse, en étroite articulation avec l'Eurogroupe, sur les propositions formulées par la Commission. La présidence française attachera une importance particulière à une meilleure coordination de la zone euro, notamment par un dialogue renforcé avec les partenaires sociaux, afin de mieux tenir compte des évolutions économiques de la zone concernant le marché du travail et la compétitivité. Elle favorisera le renforcement du rôle de la zone euro sur la scène financière internationale, dans le prolongement des avancées réalisées en 2007, et en mettant à profit les sommets de l'Union avec des pays tiers (UE-Chine, ASEM...), qui permettront en particulier de démontrer la capacité de l'Union à faire valoir ses intérêts fondamentaux.

Au cours du semestre, la présidence conduira les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance, notamment des procédures de déficit public excessif. Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne rénovée en 2005, le Conseil procédera à un échange de vues sur des thèmes horizontaux d'intérêt commun pour l'Union, sur la base des programmes nationaux de réforme présentés par les Etats membres à l'automne.

En matière statistique, la présidence française poursuivra les travaux en cours, en continuité avec les Présidences précédentes et espère des progrès sur l'ensemble des règlements actuellement en discussion.

Enfin, pendant la présidence française sera désigné un nouveau président de l'Eurogroupe.

2. RENDRE L'EUROPE PLUS ATTENTIVE AUX DROITS, À LA SÉCURITÉ ET AUX ASPIRATIONS DES CITOYENS

2.1. Un espace de liberté, de sécurité et de justice

Le développement d'un espace commun de justice, de liberté et de sécurité est devenu une dimension essentielle de la construction européenne, qui repose sur un équilibre entre la libre circulation des personnes, le renforcement de la sécurité des citoyens européens et le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Fidèle à cet équilibre, la présidence française entendra apporter toute sa contribution à de nouvelles avancées.

Il appartiendra à la présidence française, au second semestre 2008, de veiller à la continuité des efforts engagés ces dernières années pour doter l'Union des instruments nécessaires à une coopération plus étroite entre les autorités des Etats membres en charge de la justice et de la sécurité et de préparer l'avenir.

A cet égard, seront présentés, au second semestre, les résultats des travaux du groupe du futur, qui ont permis aux ministres de l'Intérieur et de l'Immigration, d'une part, et à l'initiative de la France, de la Justice, d'autre part, de réfléchir aux grands principes qui devraient inspirer la prochaine étape de la construction de notre espace commun.

➤ *Vers un engagement politique renouvelé pour l'asile et l'immigration*

En décembre 2007, le Conseil européen estimait que le développement d'une politique européenne globale dans le domaine des migrations demeurerait une priorité fondamentale de l'Union et soulignait, en conséquence, la nécessité d'un engagement politique renouvelé en la matière. C'est à cet appel que la présidence française répondra en proposant à ses partenaires d'adopter en Conseil européen un Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

Ce Pacte aura pour ambition de poser les fondements d'une politique commune renforcée dans un esprit de responsabilité et de solidarité, reposant sur les trois dimensions de l'Approche globale des migrations qui inclut une meilleure organisation des migrations légales, une lutte plus efficace contre l'immigration irrégulière et la promotion d'un partenariat étroit entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants.

Indépendamment de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses Etats membres, qu'il importe de respecter, les décisions prises par les uns ont, dans un espace de libre circulation des personnes, des conséquences sur les autres. Dans cet esprit, le Pacte consistera en plusieurs engagements politiques forts dont le suivi sera assuré par le Conseil européen.

Ainsi, dans le cadre du Pacte, la présidence française appellera à organiser l'immigration légale, en tenant compte des besoins et des capacités d'accueil des Etats membres, à favoriser l'intégration, à lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant l'éloignement effectif des immigrants illégaux, à mieux protéger l'Europe en améliorant l'efficacité des contrôles aux frontières, à bâtir une Europe de l'asile et à construire un partenariat avec les pays d'origine et de transit des migrants au service de leur développement.

Naturellement, la présidence française s'attachera à donner une traduction concrète aux grandes orientations du Pacte sur l'immigration et l'asile :

- dans le domaine des migrations légales, elle s'efforcera de conduire à son terme la négociation de la proposition de directive sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés qui a pour objectif de renforcer, par l'introduction de mesures favorisant la mobilité des personnes concernées au sein de l'espace commun, l'attractivité de l'Union européenne ;
- pour ce qui est de l'intégration, elle organisera les 3 et 4 novembre 2008, une conférence ministérielle sur l'intégration, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda européen en la matière ;
- s'agissant de l'immigration illégale, elle recherchera un accord en première lecture sur la proposition de directive introduisant des sanctions contre les employeurs d'étrangers en situation irrégulière. Une telle mesure apparaît comme un complément indispensable à une politique d'éloignement plus efficace, en favorisant la lutte contre la demande de travail clandestin qui constitue une incitation aux candidats à l'immigration irrégulière ;
- en matière de gestion intégrée des frontières extérieures, elle poursuivra les travaux pour permettre à l'Agence pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, Frontex, d'exercer pleinement sa mission et de devenir un instrument plus efficace de la solidarité de l'Union en appui aux Etats membres confrontés à des situations de crise. Sur la base des réflexions au sein du Conseil d'administration de l'Agence, elle examinera, en tenant compte de la spécificité des situations aux frontières terrestres et maritimes de l'Union, comment renforcer son rôle opérationnel ;
- la politique commune des visas fera l'objet d'un suivi attentif, avec l'objectif d'adopter le Code communautaire et de promouvoir le développement du Système d'Information des Visas (VIS) et notamment le déploiement de la biométrie. La réciprocité sera recherchée, notamment par le biais de l'extension du programme américain d'exemption de visa aux citoyens européens qui n'y ont pas encore accès ;
- quant à l'asile, la présidence française consacrera ses efforts au lancement d'une nouvelle étape dans la mise en place d'un régime européen commun, en tenant compte du Plan d'action que la Commission européenne a présenté en juin. Elle organisera, à cette fin, une conférence ministérielle les 8 et 9 septembre 2008, qui permettra des échanges entre les Etats membres et les organisations de la société civile. Sans oublier les objectifs d'une procédure commune et d'un statut uniforme, elle assurera la promotion des mesures à caractère pratique susceptibles de venir en aide aux Etats membres et notamment la création d'un Bureau européen d'Appui. Enfin, elle engagera l'examen des autres propositions législatives que la Commission pourrait proposer, avant la fin 2008, en ce qui concerne tant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, que la détermination de l'Etat responsable de la demande d'asile (Dublin) et Eurodac ;
- la réunion, à Paris, de la seconde Conférence euro-africaine sur les migrations et le développement, les 20 et 21 octobre prochain, sera l'occasion de relancer la mise en œuvre du Plan d'Action adopté à Rabat, en juillet 2006, en lui donnant une tournure plus concrète. Cette rencontre aura pour ambition d'identifier des projets destinés à donner corps au partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants, dans les trois domaines couverts par l'Approche globale des migrations. Cette Approche globale fera, par ailleurs, l'objet d'une évaluation, sur la base d'une communication de la Commission, au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008.

Toutes ces mesures s'inscriront dans la continuité des programmes de Tampere (1999-2003) et de La Haye (2004-2009) ainsi que de la communication de la Commission du 17 juin sur une politique d'immigration commune pour l'Europe. Elles constitueront les éléments d'une politique commune des migrations efficace et équilibrée.

➤ **Une Europe plus sûre pour ses citoyens**

La présidence française s'efforcera d'accroître l'efficacité de la lutte contre la criminalité et l'insécurité dans toutes ses dimensions :

- dans la lutte qui unit les Etats membres contre le terrorisme international, elle s'attachera à développer des instruments communs : mise en place d'une base de données dédiée aux événements relatifs à la menace ou à l'exécution d'actes de malveillance à caractère nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC) ; renforcement et valorisation du rôle du Centre de Situation du Secrétariat général du Conseil (SitCen) ; poursuite des travaux relatifs à l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (« *check the web* ») ; élaboration d'un manuel de bonnes pratiques principalement à l'usage du monde pénitentiaire, dans le cadre des efforts destinés à prévenir la radicalisation et le recrutement des terroristes ; examen des mesures susceptibles de permettre l'accès des personnels consulaires aux informations pertinentes contenues dans le système d'information Schengen (SIS), conformément à une stratégie de détection précoce des personnes soupçonnées de se livrer au terrorisme ;
- en matière de lutte contre le crime organisé, la présidence française proposera à ses partenaires d'accroître la répression en matière de cybercriminalité, grâce à la création d'une plateforme de signalement des contenus illicites avec le concours de l'Office et du Collège européens de Police. Elle sensibilisera, par ailleurs, les Etats membres au trafic d'armes en provenance des Balkans au moyen d'une opération conjointe sur leurs axes routiers et ferroviaires et sur ceux des pays de transit. Elle soutiendra la mise sur pied d'un réseau européen des chefs d'unités spécialisées dans la lutte contre le trafic des êtres humains ;
- s'agissant de la lutte contre la drogue, il appartiendra à la présidence française de faire aboutir, sur la base d'une proposition de la Commission, les travaux sur un nouveau Plan d'Action de l'Union pour la période 2009-2012. Au titre des actions en direction des pays ou régions particulièrement touchés par le trafic des stupéfiants ou des précurseurs chimiques, elle accordera une attention particulière à la partie occidentale de la Méditerranée, où elle proposera de créer un Centre de Coordination de Lutte anti-drogue, le CECLAD-M. Les modalités d'un dialogue plus étroit avec l'Afrique occidentale, qui est devenue une importante région de transit pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine, seront également examinées ;
- enfin, au titre de la lutte contre les éco-mafias, la présidence française s'emploiera à identifier la meilleure façon de combattre les trafics de déchets toxiques.

La présidence française s'attachera ensuite à consolider le socle européen sur lequel repose une coopération sans cesse plus étroite entre autorités compétentes des Etats membres. Elle assurera la poursuite du développement du Système d'Information Schengen de seconde génération (SIS II). Dans le même esprit, elle veillera à l'adoption définitive de la décision intégrant dans l'ordre juridique de l'Union les principales dispositions du Traité de Prüm qui a notamment ouvert la voie aux échanges, particulièrement nécessaires à la lutte contre les crimes graves, de données relatives aux fichiers ADN, aux empreintes digitales ou à l'immatriculation des véhicules.

La présidence française attachera, par ailleurs, une grande importance à la finalisation des travaux permettant d'intégrer l'Office européen de Police (Europol) dans l'ordre juridique de l'Union. En matière de formation, les activités du Collège européen de Police seront évaluées au regard notamment des besoins de la coopération opérationnelle. Les échanges entre Europol et Frontex seront encouragés, afin de mieux lutter contre les filières spécialisées dans l'immigration illégale et par ce biais combattre le crime organisé.

La présidence française proposera à ses partenaires d'élaborer une méthodologie et un manuel des bonnes pratiques visant à promouvoir le modèle des centres de coopération policière et douanière (CCPD) entre les Etats membres et d'élaborer une doctrine d'emploi des radiocommunications dans les zones frontalières. Elle prendra également l'initiative de développer des patrouilles mixtes ferroviaires, sur la base des possibilités offertes par le Traité de Prüm, et de conduire une réflexion sur les « commissariats européens », comprenant des fonctionnaires des Etats membres concernés par ces mouvements de population, dans les zones de forte concentration touristique ou sur les théâtres de grands événements.

La création d'autres outils opérationnels sera envisagée, en matière de biens culturels volés (création d'une base de données européenne et renforcement de la coopération opérationnelle en matière de recel) ou de lutte contre l'utilisation à des fins délictueuses des possibilités offertes par les accords de « *roaming* » entre les opérateurs de téléphonie mobile.

Enfin, pour ce qui est de la dimension extérieure, la Présidence lancera une réflexion sur les perspectives et les instruments de la relation de l'Union avec les pays tiers dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Les réunions ministérielles avec la Russie et les Etats-Unis seront l'occasion d'approfondir le partenariat avec ces deux pays, dans le respect des valeurs européennes. La présidence française poursuivra de la réflexion sur un accord en matière de protection des données avec les Etats-Unis qui pourrait constituer une base pour les échanges accrus d'information de part et d'autres de l'Atlantique.

En matière de lutte contre le terrorisme, la priorité sera accordée à un dialogue plus dense avec les pays du Maghreb et de l'Afrique sahélienne. La réunion du Forum Union européenne/Balkans occidentaux dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures, qui se tiendra à Zagreb, les 6 et 7 novembre 2008, sera l'occasion d'accroître les efforts communs dans la lutte contre le crime organisé. L'analyse de la menace à cet égard sera approfondie avec le concours d'Europol et de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-est (SECI).

➤ ***Une Europe de la Justice plus efficace***

Une Europe plus sûre pour les citoyens européens va de pair avec une Europe de la Justice plus efficace.

La présidence française s'efforcera de faire adopter le projet de révision de la décision instituant l'unité de coopération judiciaire Eurojust qui vise notamment à renforcer les pouvoirs des membres nationaux de l'unité. Parallèlement, elle veillera à ce que l'accès d'Eurojust aux fichiers d'Europol soit amélioré, grâce à un nouvel accord entre les deux agences.

La présidence française recherchera l'adoption de la décision relative à la création du système européen d'information sur les casiers judiciaires qui permettra leur interconnexion.

S'agissant de la protection des enfants, la présidence française assurera la promotion du dispositif « alerte enlèvement », en mettant à profit l'exercice réalisé en juin 2008 avec les pays du Benelux. Elle accordera une attention particulière au renforcement de la sécurité juridique des personnes les plus vulnérables et notamment des majeurs incapables placés sous tutelle

La création d'un espace judiciaire européen sans frontière repose sur la reconnaissance mutuelle et le rapprochement des législations nationales des Etats membres.

La présidence française s'efforcera, par ailleurs, de faire progresser l'examen de la décision-cadre sur le contrôle judiciaire.

En matière d'harmonisation, le Conseil et le Parlement européen sont récemment parvenus à un accord en première lecture sur la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. Dans cette logique, la présidence française recherchera l'adoption de la directive sur la pollution causée par les navires, qui prévoit également l'obligation pour les Etats membres d'appliquer des sanctions pénales dans un secteur particulièrement emblématique des conséquences que peuvent avoir sur l'environnement des comportements irresponsables.

S'agissant du droit de la famille, la présidence française s'efforcera de parvenir à l'adoption du règlement sur les obligations alimentaires et de trouver une solution à la question de la loi applicable en matière de divorce (Rome III).

Sur les autres aspects relevant du droit civil, la présidence française proposera à ses partenaires d'approfondir la réflexion sur le contenu d'un cadre commun de référence en matière de droit des contrats. Elle ouvrira le débat sur l'utilité qu'il y aurait pour les citoyens européens à envisager la reconnaissance mutuelle des actes authentiques.

L'Europe de la justice ne peut réellement progresser qu'avec la pleine mobilisation de tous ses acteurs.

La présidence française favorisera l'émergence d'une culture judiciaire commune au sein de l'Union européenne. Elle s'attachera à promouvoir la formation européenne des magistrats et des professionnels de la justice. Elle lancera le débat à l'occasion des journées sur la formation des magistrats et des procureurs, qui seront organisées les 21 et 22 juillet 2008 à Bordeaux et s'efforcera d'obtenir le soutien de ses partenaires à la perspective d'un programme de formation européenne commun. L'objectif consistera également à lancer, dès septembre 2008, un cycle de formation impliquant plusieurs écoles des Etats membres, notamment sur la lutte contre le terrorisme, la prise en charge des mineurs, l'accès au droit, la médiation ou l'aménagement des peines.

La présidence française travaillera au développement de la justice en ligne (E-Justice), notamment en préparant l'ouverture au public en 2010 d'un portail européen.

➤ ***Une Europe protectrice des droits fondamentaux et de ses citoyens***

La construction d'un espace commun de justice, de liberté et de sécurité met en jeu des valeurs inhérentes à la citoyenneté européenne qui repose avant tout sur les droits et garanties consacrés par les traités.

La promotion des droits fondamentaux sera au cœur de plusieurs manifestations organisées au second semestre, notamment sur le thème de la protection des données. L'adoption de la décision-cadre sur la protection des données constituera un enjeu important pour la présidence française. Celle-ci poursuivra les consultations sur la proposition de PNR européen.

La présidence française se mobilisera en faveur du renforcement de la capacité européenne de réponse en cas de catastrophes, en particulier dans le domaine de la protection civile. L'Union européenne s'est progressivement dotée des moyens de prévention, de préparation et d'intervention pour faire face aux catastrophes dans l'Union européenne comme à l'extérieur. La présidence veillera à ce que ces efforts soient poursuivis et intensifiés. Dans le même esprit, la présidence s'attachera à renforcer la coopération des Etats membres en matière consulaire, à travers le concept d'Etat pilote et le développement d'un réseau européen de formation consulaire.

S'agissant de la prévention, la présidence française aura pour objectif d'intensifier les travaux de mise en œuvre des systèmes d'alerte précoce, de mettre en place un réseau européen de formation dans les domaines de la protection civile et de l'aide humanitaire et de renforcer la coopération en matière de recherche et de développement. Elle travaillera à l'accroissement des capacités européennes de gestion de crise et de réaction, ainsi qu'à une meilleure coopération et coordination avec toutes les instances compétentes, à commencer par les Nations Unies. En matière d'intervention, elle s'attachera à identifier les lacunes en matière de transport, de coordination et de déploiement et à renforcer les capacités européennes d'aide humanitaire et de protection civile. Elle proposera aussi de transformer le Centre de Suivi et d'Information de la Commission européenne (MIC) en véritable centre de suivi des opérations de protection civile, doté d'une capacité de planification et de gestion opérationnelle, et de parvenir à terme à une mutualisation des moyens des Etats membres, à partir de l'expérience de la Force d'Intervention rapide européenne (FIRE 5). Enfin, elle examinera la possibilité de définir un cadre pour l'assistance aux citoyens européens confrontés à des situations de crise dans les pays tiers. Les premières décisions et les étapes ultérieures pourront faire l'objet d'une feuille de route présentée au cours du second semestre 2008 et fixant des orientations pour l'avenir.

2.2. L'Europe de la culture, de la jeunesse et du sport

La présidence française veillera à donner à la dimension culturelle une place importante au cours du second semestre 2008 car celle-ci est un facteur puissant d'identité mais témoigne aussi de l'histoire partagée entre les pays européens. La dimension culturelle porte également les enjeux de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures ainsi que de la mise en valeur de toute la richesse culturelle des Etats membres.

➤ *L'engagement en faveur de la culture*

La présidence française s'attachera à développer la dimension culturelle du projet européen selon trois axes :

- la valorisation, la protection et l'accessibilité du patrimoine européen à travers notamment le lancement du prototype de la Bibliothèque numérique européenne ainsi que par la mise en place d'un Label du patrimoine européen qui sera attribué à des sites emblématiques de l'histoire et de la mémoire européennes ;
- la promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle et linguistique ;

- l'affirmation de la place de l'architecture dans les stratégies nationales et européennes de développement durable. Cette thématique sera notamment approfondie lors du Forum européen des politiques architecturales qui se tiendra à Bordeaux en octobre 2008.

En matière d'audiovisuel, la présidence française veillera à ce que l'Union européenne soit un acteur majeur de la révolution numérique :

- par l'approfondissement de la question des contenus créatifs en ligne en encourageant les industries culturelles, les sociétés de télécommunications et les fournisseurs de services Internet à coopérer pour accroître la disponibilité des contenus en ligne tout en assurant une protection efficace des droits de propriété intellectuelle ;
- en protégeant les enfants lors de l'utilisation d'Internet grâce à l'adoption d'un programme communautaire.

➤ ***L'engagement en faveur de la jeunesse***

La présidence française développera quatre axes de travail en la matière :

- la santé des jeunes, dans la continuité de la Communication de la Commission « promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société » et des livres verts « nutrition » et « santé mentale ». Le problème de l'addiction fera l'objet d'une attention particulière ;
- la promotion et la reconnaissance des activités volontaires des jeunes, comme facteur de développement de la mobilité des jeunes en Europe. La présidence s'attachera à conduire les travaux relatifs au projet de recommandation de la Commission ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse ;
- la dimension jeunesse de l'Année européenne du dialogue interculturel, en particulier dans le cadre d'une approche euro-méditerranéenne.

➤ ***L'engagement en faveur du sport***

Dans la continuité du Livre blanc sur le sport et du plan d'action « Pierre de Coubertin », la présidence française accordera une attention particulière à la reconnaissance de la place du sport dans l'Union européenne en :

- recherchant un accord consacrant la spécificité de la formation des jeunes sportifs ;
- entamant des travaux sur l'encadrement du métier d'agent sportif et au contrôle de gestion des clubs ;
- favorisant l'adoption de lignes directrices sur la promotion des activités sportives comme facteurs de santé publique.

3. AFFIRMER LE RÔLE DE L'EUROPE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

3.1. Donner un nouvel élan à l'Europe de la défense et de la sécurité

L'orientation centrale de la présidence française en matière de défense est le renforcement des capacités militaires disponibles en Europe.

➤ *Une stratégie de sécurité pour la prochaine décennie*

La mise à jour de la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, doit permettre de renouveler l'analyse commune des menaces, à partir de laquelle les moyens de la défense et des mesures de renforcement de la sécurité pourront être définies. Sur la base des conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2007, il reviendra donc à la présidence française de soutenir le travail conduit par le SG/HR sur la Stratégie européenne de Sécurité adoptée en 2003. En lien avec nos principaux partenaires, nous proposerons des éléments visant à la compléter (nouveaux défis) et à l'enrichir (caractère des capacités militaires, coopération UE-OTAN). L'objectif est d'aboutir à un document qui serait adopté par le Conseil européen de décembre 2008.

➤ *Renforcer les capacités militaires et de gestion de crise, développer les instruments de l'Union*

La présidence française aura à cœur de développer et renforcer la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) dotées de moyens crédibles, afin de conforter le rôle de l'Union européenne comme acteur global en matière de gestion des crises et de répondre ainsi aux attentes de nos citoyens et de la communauté internationale.

Créer les conditions politiques d'une relance de l'effort de développement des capacités militaires en Europe implique au cours de la présidence française de :

- donner à l'Union européenne une ambition adaptée aux nouvelles crises et aux menaces : l'Union doit être capable de mieux organiser sa capacité d'intervention, en déployant toute la gamme des opérations militaires et civiles, y compris en réaction rapide, et sans préjudice de sa capacité à déployer une opération majeure de séparation des parties (60.000 hommes pour un an) ;
- lancer une série de nouveaux projets capacitaires structurants, initiés par quelque pays et ouverts à toutes les nations qui le souhaitent, pour répondre aux besoins opérationnels, (transport stratégique aérien, transport tactique, aéromobilité, ravitaillement en vol, observation spatiale) ;
- renforcer les capacités civiles de gestion de crise (mobilisation plus rapide des policiers / gendarmes, douaniers, magistrats) ;
- rechercher des solutions souples et innovantes pour le développement des capacités (mutualisation, spécialisation sur une base volontaire). Le plan de développement des capacités, développé par l'Agence européenne de défense jouera un rôle essentiel pour stimuler la coopération entre les Européens ;
- promouvoir, pour assurer l'avenir de l'industrie d'armement européenne, le rapprochement des politiques nationales de recherche et technologie militaires et la recherche de programmes stratégiques élaborés en commun ;

- créer un véritable marché intérieur de la défense. La présidence française s'attachera à promouvoir la facilitation des échanges de produits de défense au sein de l'Union européenne, afin de renforcer la base industrielle et technologique de défense. La présidence poursuivra les efforts entrepris pour atteindre un accord politique sur le « paquet défense » de la Commission européenne ;
- renforcer, sur la base des enseignements tirés des opérations et des besoins opérationnels constatés, les capacités européennes de planification et de conduite des opérations militaires et civiles de la PESD ;
- permettre aux ministres de la défense de se réunir pour assurer le suivi des opérations et le développement capacitaire et prendre des décisions à ce sujet, dans le cadre du CAGRE ;
- promouvoir des formations européennes communes (« Erasmus » militaire) et un accroissement des échanges entre les structures de formation nationales ; l'action commune établissant le Collège européen de sécurité et de défense devra être adapté.

La présidence française entendra aussi poursuivre les efforts dans le domaine de la gestion de crise de l'UE, en mettant l'accent sur la coordination des évacuations de ressortissants, les capacités de surveillance maritime, et les capacités de déminage.

Les modalités de financement des opérations PESD seront abordées à travers la révision du mécanisme « Athena » programmée sous présidence française.

➤ ***Développer des partenariats au service de la sécurité***

- la coopération avec l'OTAN, à la fois dans le cadre du partenariat stratégique en matière de gestion des crises et sur le terrain, notamment là où des opérations sont en cours sur un même théâtre ;
- l'approfondissement de la relation entre l'UE et l'ONU (notamment en matière de gestion de crise) ;
- la poursuite des relations avec les autres principaux partenaires, en particulier avec l'Union africaine (mise en œuvre de la stratégie UE-Afrique et son plan d'action).

➤ ***Faire de l'Union européenne un acteur à la pointe de la lutte contre la prolifération et le terrorisme.***

Le renforcement des moyens diplomatiques et politique des Européens est une priorité pour faire face efficacement aux menaces que sont la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme.

La présidence s'attachera à :

- accroître la contribution de l'Union aux efforts de non-prolifération (plan d'action de l'Union européenne contre la prolifération) en soutien des régimes multilatéraux de non-prolifération et de désarmement ;
- renforcer les instruments de l'Union pour la prévention des transferts d'armes destabilisants, notamment en ce qui concerne le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre ;

- mobiliser l'ensemble des moyens de l'Union et de ses Etats membres dans la lutte contre le terrorisme (détection précoce, partage de l'information, coopération au sein de l'Union et avec les Etats tiers) ;
- renforcer le niveau de protection sur la protection contre les cyber-attaques.

➤ ***Non-prolifération et désarmement***

Dans un contexte de crises de proliférations persistantes, la présidence soulignera l'importance des enjeux de non-prolifération. Elle s'attachera à renforcer les outils dans ce domaine, sous la forme d'un plan d'action de l'Union européenne contre la prolifération, et proposera à ses partenaires des progrès notamment sur l'interdiction des armes à sous-munitions et sur le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.

➤ ***Coopération multilatérale***

La présidence favorisera le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UE, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale, de la gestion des crises et du développement.

La présidence favorisera également la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe ainsi qu'entre l'UE et l'OSCE.

3.2. Elargissement et voisinage : œuvrer à la création d'un espace de stabilité et de prospérité

➤ ***Croatie et Turquie***

Conformément à la stratégie d'élargissement agréée par le Conseil européen de décembre 2006 et dans la ligne des conclusions du Conseil de décembre 2007, la présidence française poursuivra les négociations en cours en fonction des progrès réalisés par chacun de ces candidats dans l'accomplissement de leurs obligations.

➤ ***Balkans occidentaux***

La présidence française affirmera la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2006. Tout en étant attentive à la consolidation des progrès accomplis récemment dans le processus de stabilisation et d'association, elle examinera si les conditions sont réunies, pour que chacun des pays, selon ses mérites propres, puisse avancer sur la voie de son rapprochement européen. Une attention particulière sera portée à la stabilité du Kosovo, notamment au travers du déploiement de la mission de justice-police et douane (EULEX).

➤ ***Méditerranée***

La présidence française lancera le projet d'Union pour la Méditerranée lors du sommet de Paris le 13 juillet prochain. Tout en préservant les acquis politiques importants du processus de Barcelone en faveur de la stabilité et de la démocratie, l'Union pour la Méditerranée doit donner un nouveau cadre et un nouvel élan au dialogue euro-méditerranéen fondé sur un véritable partenariat grâce à une nouvelle gouvernance et sur des projets concrets de dimension régionale, notamment dans les domaines de la dépollution de la Méditerranée, de l'énergie, de la protection civile et des transports.

En tenant compte des caractéristiques propres des pays partenaires, la présidence française entendra faire aboutir les travaux en cours pour la définition d'un statut avancé du Maroc à l'égard de l'Union européenne, qui pourra être une référence pour d'autres pays de la région.

L'objectif de renforcement de la relation avec Israël, que la présidence poursuivra conformément au résultat du conseil d'association du 16 juin, devra tenir compte de l'évolution de la situation au Proche Orient en vue du règlement du conflit israélo-palestinien.

➤ ***Dimension orientale***

Dans la perspective du sommet avec l'Ukraine, elle visera à donner un élan politique à la négociation d'un accord renforcé, en vue du franchissement d'une étape majeure dans la définition d'un partenariat ambitieux avec ce pays d'importance stratégique pour l'Europe.

Parallèlement, elle veillera à ce que le lancement de la négociation d'un nouvel accord avec la Russie traduise une nouvelle forme de rapports avec ce partenaire, notamment dans le domaine économique, de l'énergie, de la sécurité et des droits de l'homme.

La présidence s'appliquera à développer la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale, en particulier dans le domaine de la sécurité énergétique.

3.3. Œuvrer pour un agenda du développement solidaire

➤ ***Politique de développement***

La présidence française interviendra dans un contexte mondial marqué par la crise alimentaire et énergétique. La conférence du 3 juillet sur l'agriculture et le développement à Bruxelles, marquera dès le début de la présidence française l'engagement de l'Europe en faveur de la sécurité alimentaire. Conformément aux conclusions du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008, la présidence examinera les réponses à apporter à la hausse des prix des produits de base.

Dans la perspective des échéances internationales en matière de développement, la présidence favorisera la définition d'une position commune qui valorise le rôle et l'expérience de l'Union européenne, qui représente plus de la moitié de l'aide mondiale.

S'agissant de l'efficacité de l'aide, il conviendra d'accélérer les progrès en vue d'une meilleure complémentarité de l'aide entre pays et de proposer des réponses adaptées aux situations de conflit et de fragilité. La présidence française veillera à ce que ce processus soit conduit en partenariat avec les pays bénéficiaires, en associant largement la société civile.

Au-delà de ces échéances internationales, la présidence mettra l'accent sur le thème de la gouvernance locale, notamment à la faveur des « Journées européennes du développement ». Sur la base de la communication de la Commission « gouvernance locale et développement territorial », une charte de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale sera proposée. Elle engagera également une réflexion sur l'accès aux soins et le financement durable des systèmes de santé grâce à la mobilisation d'outils appropriés aux conditions de chaque pays en développement.

Une attention particulière sera apportée aux liens entre migrations et développement (impact de l'épargne des migrants, besoins en emplois des secteurs productifs, dimension régionale et impact des changements climatiques).

Enfin, la présidence s'efforcera aussi d'intégrer les aspects d'adaptation des pays en développement liés au changement climatique dans son action extérieure, notamment en vue de la conférence des parties de Poznań de décembre 2008.

➤ ***Intégrer les pays partenaires dans l'économie mondiale***

Afin de favoriser l'intégration des pays partenaires de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique dans l'économie mondiale et aider à l'intégration régionale, la présidence poursuivra les travaux en vue de la signature d'accords de partenariat économique régionaux complets, incluant des mesures d'accompagnement.

3.4. Promouvoir les Droits de l'Homme et l'Etat de droit

Dans le contexte, en 2008, du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la présidence continuera à promouvoir, notamment au sein des Nations unies et des autres instances internationales, les droits de l'homme et leur universalité. L'accent sera mis sur la lutte contre les violences à l'encontre des femmes.

3.5. Promouvoir des règles du jeu commerciales fondées sur l'ouverture et la réciprocité

En matière commerciale, la présidence française s'inscrira dans la continuité des efforts déployés par l'Union européenne pour renforcer la construction du système commercial multilatéral. Cet objectif se traduira notamment par la recherche d'un résultat global, ambitieux et équilibré dans le cadre du cycle de Doha.

La présidence française fera progresser le principe de réciprocité dans les échanges de l'Union européenne avec ses partenaires afin d'améliorer sa position de négociateur et de renforcer la défense de ses intérêts.

➤ ***Assurer l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises européennes***

Une plus grande ouverture des marchés de certains pays tiers, y compris des marchés publics, donnerait aux entreprises européennes, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de meilleures opportunités pour développer leur activité. Elle permettrait d'obtenir la nécessaire contrepartie à l'ouverture du marché communautaire et favoriserait une compétition économique plus loyale. La présidence française encouragera les efforts en cours en ce sens.

➤ ***Promouvoir une concurrence internationale loyale***

La promotion des standards européens dans les négociations internationales est un enjeu important en particulier en matière de propriété intellectuelle, d'environnement ou encore de sûreté. La présidence française y sera particulièrement attentive.

La présidence française veillera à ce que l'Union européenne renforce les droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de ses accords bilatéraux et multilatéraux, et notamment de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA).

➤ ***Poursuivre les efforts de négociations bilatérales et réfléchir au renforcement des relations commerciales avec des pays développés***

L'attachement européen au système multilatéral n'est pas exclusif d'une politique ambitieuse en termes d'accords de libre-échange. La présidence française soutiendra toutes les avancées dans les négociations de libre-échange menées par la Commission dès lors que leurs dispositions assurent le niveau adéquat de réciprocité.

Par ailleurs, la présidence française favorisera le lancement d'une réflexion sur le renforcement de nos relations commerciales avec les pays industrialisés.

3.6. Construire de nouveaux partenariats avec les différents acteurs de la scène internationale

➤ Afrique

La présidence française s'attachera à mettre en œuvre les orientations définies dans le partenariat stratégique UE-Afrique adopté lors du sommet de Lisbonne de décembre 2007 et à assurer le suivi de son plan d'action. Elle développera notamment des initiatives dans les domaines de la paix et de la sécurité, des migrations, de l'accès à l'énergie et de l'adaptation au changement du climatique. Elle s'attachera en outre à progresser vers la signature d'accords de partenariat économique complets incluant des mesures d'accompagnement, en particulier pour favoriser le développement de l'agriculture, et permettant de renouer avec la dynamique de l'intégration régionale en Afrique.

La présidence française sera l'occasion d'organiser le premier sommet UE-Afrique du Sud, conformément au partenariat stratégique lancé en 2007.

➤ Asie

A l'occasion du sommet de l'ASEM ainsi que des sommets avec nos principaux partenaires asiatiques, la présidence française s'emploiera à renforcer le dialogue et la coopération avec cette région dans les domaines politiques et économiques et sur les sujets globaux d'intérêt commun, comme les droits de l'homme, la sécurité énergétique et la lutte contre le changement climatique. Ces rencontres seront l'occasion d'intensifier en particulier le dialogue économique, monétaire et commercial avec les puissances émergentes de la région, en vue de parvenir à des relations équilibrées et fondées sur la réciprocité.

➤ Relations transatlantiques

La présidence française poursuivra le renforcement des relations avec les Etats-Unis, en particulier à travers la mise en œuvre du programme de coopération économique adopté en 2007 et le dialogue réglementaire.

A l'occasion du sommet avec le Canada, elle visera à approfondir les relations avec ce pays.

➤ Amérique latine

La présidence française veillera à consolider les bases d'une action commune avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la ligne des orientations définies par le sommet de Lima. Elle poursuivra les négociations d'accords d'association avec le Mercosur, les pays andins et d'Amérique centrale.

Le sommet avec le Brésil permettra de développer le partenariat stratégique instauré avec ce pays en 2007 en adoptant un plan d'action.

Enfin, la présidence française recherchera l'approfondissement des relations avec le Mexique, déjà lié à l'Union européenne par un accord d'association.

➤ Golfe

La présidence française suivra attentivement les négociations d'un accord d'association avec les pays du CCEAG et d'un accord de commerce et de coopération avec l'Irak.

➤ **AELE**

La présidence française s'efforcera de faire aboutir les négociations de la Commission sur la question de la fiscalité cantonale en Suisse et soutiendra la Commission dans ses efforts de négociation sur la future contribution financière des Etats EEE-AELE à la politique de cohésion.

**Principaux colloques, conférences et manifestations
organisés dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

Evènement	Date	Lieu
« Conférence européenne sur les services sociaux » (Réseau social européen)	2-4 juillet	Paris
« Qui va nourrir le monde ? Vers des agricultures diverses et durables, moteur du développement »	3 juillet	Bruxelles
« Journées de la compétitivité Euromed » (Mouvement des Entreprises de France)	3-4 juillet	Marseille
40ème anniversaire de l'Union douanière	3-4 juillet	Paris
« Evènement jeunesse: les jeunes, acteurs et vecteurs du dialogue interculturel »	5-9 juillet	Marseille
« Séminaire à haut niveau sur la relation UE/OTAN »	7 juillet	Paris
« L'Union européenne et l'outre-mer: stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité »	7-11 juillet	La Réunion
« Cinéma, Europe, Monde : quelle politique de coopération cinématographique pour l'UE ? »	7-8 juillet	Paris
Journée de l'industrie européenne : « une ambition industrielle pour la France et pour l'Europe » (Groupe des fédérations industrielles)	10 juillet	Paris
Réunion de ministres en charge des affaires européennes	12-13 juillet	Brest
« Formalisation du premier réseau européen des collectivités territoriales de 150.000 à 800.000 habitants » (Assemblée des Départements de France)	15-18 juillet	Avignon
« EUROJUST, les équipes communes d'enquêtes et la mutualisation des procédures »	17-18 juillet	Toulouse
Réunion de ministres en charge de l'espace	20-22 juillet	Kourou
« Quel avenir pour la formation des magistrats et des personnels de justice dans l'Union européenne ? »	21-22 juillet	Bordeaux
« Retours d'expérience sur les grandes catastrophes »	29-31 juillet	Aix-les-Milles
« Enjeux et avenir de la filière ovine européenne »	4-5 septembre	Limoges
« Mobilité, dialogue, participation : vers une citoyenneté européenne active » (Forum civique européen - Commission européenne)	4-6 septembre	La Rochelle
« Bâtir une Europe de l'asile »	8-9 septembre	Paris
Conférence « i-2010 »	8-9 septembre	Paris

Evènement	Date	Lieu
« L'assurance qualité dans les établissements d'enseignement supérieur en Europe »	9-10 septembre	Strasbourg
« Priorités européennes et propositions de l'industrie des services financiers » (Eurofi)	10-12 septembre	Nice
« La mobilité des travailleurs »	11-12 septembre	Paris
« La coordination européenne dans la lutte contre l'insécurité routière »	11-12 septembre	Paris
« GMES (<i>Global monitoring of environment and security</i>) : l'espace au service de l'environnement et de la sécurité »	16-17 septembre	Lille
« Protéger les majeurs vulnérables au sein de l'espace judiciaire européen »	17 septembre	Lille
« Gérer les transitions : l'orientation tout au long de la vie dans l'espace européen »	17-18 septembre	Lyon
« Les enjeux de sécurité de l'Union européenne en Asie centrale »	17-18 septembre	Paris
Réunion de ministres en charge de la famille	18 septembre	Paris
« Contenus créatifs en ligne »	18-19 septembre	Paris
« Accès au droit européen » (Barreaux français)	18 septembre	Bruxelles
« L'Europe à l'école »	19 septembre	France
« Quels contours pour les politiques européennes à l'horizon 2020 ? » (Forum européen des <i>think tanks</i> - Institut Aspen France)	19-20 septembre	Paris
« Sommet de l'égalité des chances »	29-30 septembre	Paris
« L'Europe en mouvement : rencontre de représentants de citoyens européens vivant hors de leur pays d'origine » (Assemblée des Français de l'étranger)	30 septembre	Paris
Assemblée générale des régions périphériques maritimes	1er-3 octobre	Bayonne
« Construire un multilatéralisme efficace avec les nouveaux acteurs globaux » (Institut d'Etude de sécurité de l'Union européenne)	2-3 octobre	Paris
« Les nouvelles frontières de l'économie de la culture »	2-3 octobre	Paris
« Risques sanitaires et importations »	3 octobre	Paris
« Bourse européenne de l'emploi »	4 octobre	Paris
« L'Europe du sport »	5 octobre	Paris
Convention de l'association européenne de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense	6 octobre	Paris

Evènement	Date	Lieu
« <i>Open Days</i> » (Comité des régions)	6-9 octobre	Bruxelles et régions françaises
« Apprentissage des sciences dans l'Europe de la connaissance »	8-9 octobre	Grenoble
« Les Rendez-vous de l'Histoire » et « Les rencontres annuelles du livre »	9-12 octobre	Blois
« Forum européen des politiques architecturales »	9-10 octobre	Bordeaux
« De la société européenne à la société privée européenne »	10 octobre	Paris
« La rentrée des jeunes européens »	10 et 11 octobre	Nantes
« L'Europe de la santé au service des patients »	13-14 octobre	Paris
« Journées européennes de sécurité routière »	13 octobre	Paris
« Lutte contre les pratiques illicites de l'emploi »	13-17 octobre	Marseille
Table-ronde sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	15-16 octobre	Marseille
« Propriété industrielle et marché intérieur »	16-17 octobre	Strasbourg
« L'emploi des jeunes en Europe » (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire - Forum européen de la jeunesse)	17-18 octobre	Paris
« Manifestation Biomarine : la situation des ports et du transport maritime » (Biovision)	20-24 octobre	Toulon - Marseille
Conférence euro-africaine sur « Migration et développement »	20-21 octobre	Paris
« La qualité des services publics européens »	20-22 octobre	Paris
« La coopération entre les Nations Unies et l'Union européenne en matière de gestion de crises et de sécurité »	20-22 octobre	Paris
Conférence sur le développement durable (Eurocités)	22 octobre	Lyon
« Accélérer l'innovation en Europe » (Europe INNOVA)	22-24 octobre	Lyon
« Quel droit européen des contrats pour l'Union européenne ? »	23-24 octobre	Paris
« Vivre sa citoyenneté européenne » (Parlement Européen des Jeunes)	24 octobre-2 novembre	Rennes
« Les collectivités territoriales françaises et la construction européenne : bilan et perspectives » (Comité des Régions)	24 octobre	Paris
« L'avenir des politiques européennes de développement » (Réunion européenne des plates-formes ONG)	27-30 octobre	Paris

Evènement	Date	Lieu
« Les services sociaux d'intérêt général »	28-29 octobre	Paris
« Vers une énergie bas carbone : le plan européen de recherche technologique »	28 octobre	Paris
« Inclusion sociale : une approche européenne de la scolarisation des élèves handicapés »	29-30 octobre	Clermont-Ferrand
« Forum du rail européen : Fret sans frontières »	29 octobre	Paris
Sommet du réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD)	29-30 octobre	Saint-Malo
« La cohésion territoriale et l'avenir de la politique communautaire de cohésion »	30-31 octobre	Paris
Réunion de suivi de la Conférence de Stuttgart sur les petites et moyennes entreprises (Assemblée permanente des chambres de métiers)	30-31 octobre	Tours
« L'Europe contre la maladie d'Alzheimer »	30-31 octobre	Paris
« Les capacités européennes de défense : enjeux et réalités »	30-31 octobre	Marseille
Forum civil - plate-forme non gouvernementale Euro-med	31 octobre-2 novembre	Marseille
Réunion ministérielle sur l'intégration	3-4 novembre	Vichy
« Biodiversité et agricultures : défis d'aujourd'hui, recherche de demain pour une agriculture durable »	4-5 novembre	Montpellier
« L'Europe de l'enseignement supérieur, un espace de mobilité à renforcer »	4-5 novembre	Nancy
Forum civil méditerranéen sur le dialogue interculturel euro-méditerranéen	4-6 novembre	Marseille
« Gouvernance et performance des établissements scolaires en Europe »	6-7 novembre	Poitiers
« La filière forêt-bois européenne : des bio-réponses aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques »	6-8 novembre	Nancy
« Sécurité sociale et défis démographiques dans une perspective européenne » (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)	7-8 novembre	Paris
« Union européenne et Arctique »	9-10 novembre	Monaco
« Les nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation »	12 novembre	Paris
« Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes »	13 novembre	Lille
« Formation professionnelle et sécurisation des parcours professionnels »	13-14 novembre	Paris
« Les pôles de compétitivité »	13-14 novembre	Nice

Evènement	Date	Lieu
« Le dialogue social transnational »	13-14 novembre	Lyon
Parlement européen des entreprises (Eurochambres)	14 novembre	Strasbourg
« Villes européennes des sciences »	14-16 novembre	Paris
« Journées européennes du développement »	15-17 novembre	Strasbourg
« Culture, médias et économie en Europe »	17-18 novembre	Avignon
Colloque de clôture de l'année européenne du dialogue interculturel en Europe	17-19 novembre	Paris
« Semaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie »	17-22 novembre	Paris
Sommet européen de l'aviation : « Aviation et environnement »	17-19 novembre	Bordeaux
« Journées de la concurrence »	18-19 novembre	Paris
« Responsabilité sociale des entreprises : comment les comités d'entreprise peuvent-ils intervenir pour orienter les décisions afin de faire progresser la cohésion sociale et assurer la durabilité du développement de l'entreprise ? » (Confédération européenne des syndicats, EUROPLACE)	20 novembre	Paris
« Jeunes chercheurs en Europe »	20-21 novembre	Rennes
« Les expérimentations sociales en Europe »	21-22 novembre	Grenoble
« Argent de la drogue, économie souterraine et saisie des avoirs criminels en Europe »	21 novembre	Paris
Réunion de ministres en charge du logement, du développement urbain et de la cohésion territoriale	24-26 novembre	Marseille
« Développement durable et pesticides »	25-26 novembre	Paris
« Exécuter les peines en Europe, quelles perspectives ? »	25 novembre	Roubaix
« Conférence technologies de l'information et de la communication : les technologies de l'information »	25-27 novembre	Lyon
Congrès des maires de France sur l'Europe (Association des maires de France)	26-28 novembre	Paris
« Forum européen du sport »	26-27 novembre	Biarritz
« La clause de l'Européenne la plus favorisée » (Association « choisir la cause des femmes »)	27-28 novembre	Paris
« Numérisation du patrimoine culturel : la Bibliothèque numérique européenne »	27-28 novembre	Paris
« Formation professionnelle initiale des jeunes en alternance : l'europeanisation des parcours »	27-28 novembre	Paris

Evènement	Date	Lieu
« Salon européen de l'Education »	27-30 novembre	Paris
« La sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe »	1er décembre	Paris
« La santé des jeunes »	1er-3 décembre	Lille
« Forum des villes sur la ville durable et le changement climatique »	2-3 décembre	Montpellier
« Compétitivité des éco-industries européennes »	3-4 décembre	Lyon
Célébration du 50ème anniversaire de Business Europe	4-5 décembre	Paris
« Valoriser le patrimoine européen »	4-5 décembre	Avignon
Journée nationale des rendez vous européens de l'inclusion sociale (Fondation Agir contre l'exclusion)	5 décembre	Paris
« Renforcer la confiance du consommateur européen : révision de l'acquis communautaire et coopération administrative »	5-6 décembre	Paris
« Entreprendre et Développement » (Agence française de développement)	9 décembre	Paris
« Les grandes infrastructures de recherche »	9-11 décembre	Versailles - Saclay
Forum européen des organisations non gouvernementales sur les Droits de l'Homme	10-13 décembre	Paris
« Biodiversité méditerranéenne »	18 -19 décembre	Nice